
Rapport : CA 2024 BP 2025



1. Compte administratif, compte de gestion et reprise des Résultats 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Exécution du budget 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses de l'exercice	1 847 076,14 €	887 441,37 €
Recettes de l'exercice	1 798 919,98 €	672 740,21 €
Résultat de l'exercice	-48 156,16 €	-214 701,16 €
Report cumulé des exercices précédents	534 836,99 €	118 101,61 €
Résultat cumulé au 31/12/2024	486 680,83 €	-96 599,55 €

Restes à réaliser en dépenses	129 432,12 €
Restes à réaliser en recettes	253 958,72 €

SOLDE RAR	124 526.60 €
------------------	---------------------

Dépenses de fonctionnement

Chap/art.	Libellé	Budget 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	948 940.00 €	454 944.66 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 127 576.00 €	1 107 158.34 €
65	Autres charges de gestion courante	98 930.00 €	79 251.65 €
66	Charges financières	3 550.00 €	1 711,17 €
023	Virement à la section d'investissement	41 309.46 €	0.00 €
042/68	Opérations d'ordre de transferts entre section	204 010.32 €	204 010.32 €
TOTAL		2 424 315.78 €	1 847 076.14 €

Chapitre 011 :

Ce chapitre regroupe les frais de fonctionnement pour 201 491 € qui correspondent aux charges courantes : assurances, EDF, prestation ménage, maintenance, entretien des véhicules, téléphonie...

Chapitre 012 :

Les charges de personnels correspondent à une équipe de 25 agents dont 2 apprentis arrivés en août et en octobre.

Chapitre 65 :

Il correspond aux indemnités versées aux élus (35 579 €), à la cotisation pour la fédération des Parcs (14 421 €), à la subvention versée aux Amis du parc (5 500 €), à l'abonnement des différents logiciels et applications (35 708 €) ...

Chapitre 66 :

Il s'agit des intérêts d'emprunt.

Le programme d'actions représente environ 247 807 €, soit une réalisation de 61%. Il est reporté en 2025 une enveloppe de 84 332 €. L'ensemble des actions 2023 ont été soldées en 2024.

Environ 76% du budget a été consommé.

Recettes de fonctionnement

Chap/art	Libellé	Budget 2024	CA 2024
013	Remboursements sur rémunérations et charges sociales	0.00 €	4 271.39 €
70	Produits divers	14 600.00 €	6 277.20 €
74	744-FCTVA		223.52 €
74	Cotisations statutaires	738 417.94 €	738 401.25 €
7472	Région	360 000.00 €	360 000.00 €
7473	Département	171 000.00 €	171 000.00 €
74748	Communes	108 012.94 €	108 680.25 €
74758	Communauté de communes	99 405.00 €	98 721.00 €
74	Financement des Actions (dont postes)	903 315.82 €	885 070.43 €
74718	Etat (dont ingénierie)	224 814.04 €	257 060.64 €
7472	Région (dont LIFE)	294 465.68 €	248 384.65 €
74758	Autres organismes publics	113 966.00 €	54 444.61 €
7477	Fonds Européens (dont LIFE)	177 666.10 €	217 608.39 €
74788	Autres organismes privés	92 404.00 €	107 572.13 €
75	Redevances pour concessions, brevet, marque...	5 150.00 €	4 201.17 €
777	Subventions d'investissement (DAP)	160 475.03 €	160 475.03 €
TOTAL		1 821 958.79 €	1 798 919.98 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	534 836.99 €	
Total recettes de fonctionnement		2 356 795.78 €	1 798 919.98 €

Chapitre 74 : Cotisation statutaires

Elles se répartissent comme suit :

- Région Grand-Est 360 000 € (forfaitaire),

- Département des Ardennes 171 000 € (forfaitaire),
- Communautés de communes 1,40 €/habitant,
- Communes 1,40 €/habitant,
- Ville-Porte 0,21 €/habitant.

La DREAL nous a versé 150 000 € répartis de la façon suivante :

- Ingénierie 130 000 €,
- Veille écologique 10 000 € (dont 1 350 € de temps agent)
- Poste révision 10 000 €.

Le financement des postes :

Structure	Montant
Région Grand-Est (postes signalétique, révision, Natura 2000, habitat énergie et Réserve de Bois en Val)	123 386.00 €
FNADT (Signalétique)	16 629.00 €
DREAL (poste révision et Veille écologique)	11 350.00 €
ANAH (poste OPAH)	32 383.00 €
FEDER (postes Natura 2000, Interreg et Réserve de Bois en Val)	103 293.00 €
FEADER-Leader	76 110.00 €
EPCI (poste habitat énergie et mission OPAH)	51 148.00 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse (postes zone humides, agriculture et TVB)	61 097.00 €
Agence l'eau Seine-Normandie (poste zone humides et TVB)	30 391.00 €
Agence Régionale de la santé (poste agriculture)	2 850.00 €
Charleville-Mézières (Réserve de Bois en Val)	2 738.00 €
RTE (poste forêt)	10 000.00 €
TOTAL	521 375.00 €

Ce qui représente un financement des postes à hauteur de 47%

Le financement des actions :

Dans le cadre des actions les recettes sont proportionnelles aux dépenses. La Région Grand-Est nous a versé une avance de 60% pour le PA.

Structure	Montant
Région Grand-Est	115 371.00 €
DREAL Veille écologique	5 577.00 €
ANAH (diagnostic OPAH)	61 120.00 €

FEDER (Natura 2000 et Réserve de Bois en Val)	11 855.00 €
FEADER-Leader	7 090.00 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	384.00 €
Agence Régionale de la santé	2 850.00 €
Charleville-Mézières (Réserve de Bois en Val)	557.00 €
LIFE-FEDER et cofinanceurs	28 890.00 €
TOTAL	233 694.00 €

Autres recettes :

- La cotisation des marqués Parc s'élève à 1 100 €
- Le loyer ONF 4 200 €
- Le remboursement sur rémunérations (chapitre 013/article 6419) 4 271,39 €

Dépenses d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2024	CA 2024	RAR 2024
1641	Emprunt-Remboursement du capital	8 000.00 €	7 983.18 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	212 799.49 €	108 622.86 €	63 230.68 €
204	Subventions d'équipement versées	367 253.59 €	326 394.99 €	25 237.47 €
21	Immobilisations corporelles	191 763.59 €	87 278.49 €	177.77 €
23	Construction en cours	122 948.00 €	110 763.28 €	12 150.00 €
458112	Opérations pour compte de tiers	180 000.00 €	79 923.54 €	28 636.20 €
458113	Opérations pour compte de tiers	18 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €
040	139-Amortissement subventions	160 475.03 €	160 475.03 €	0.00 €
TOTAL		1 261 239.70 €	887 441.37 €	129 432.12 €

Les dépenses d'investissement sont principalement des dépenses liées aux actions hormis l'achat d'équipement informatique pour 27 491 € (serveur, alarme et 4 PC portable) et le remboursement du prêt 7 983 €).

Les dépenses liées aux actions s'élèvent à 820 924 € (subvention cuisine centrale 204 750 €, subvention appel à projets vergers, biodiversité, signalétique et chambre froide 78 632,46 €, aménagement du sentier des Vieilles forges et conception du kiosque 122 913 €, travaux Trame Verte et Bleue 108 559 €, révision de la charte 125 138 €, refonte du site internet 19 392€, Interparc communication 22 806 €...).

Il est reporté en 2025 une enveloppe de 183 083 € correspondant aux actions suivantes : panneaux des légendes 24 000 €, espace enduro 23 700 €, travaux en faveur de l'arnica 15 000 €, travaux TVB 89 667 €, conception de trophée en bois 14 000 €, aménagement sentier de Renwez 4 822 €, AAP signalétique 7 413 €...

80% du programme d'actions a été réalisé.

Recettes d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2024	CA 2024	RAR 2024
10222	FCTVA N-2	18 387.00 €	21 213.04 €	0.00 €
1311	Etat	218 495.00 €	218 208.42 €	0.00 €
1312	Région Grand-Est	455 869.40 €	170 049.60 €	192 833.64 €
1313	Département	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
1317	Fonds Européens	23 232.76 €	19 767.88 €	8 924.72 €
13158	EPCI-PNR	12 366.90 €	12 882.30 €	0.00 €
1318	Autres organismes	13 467.25 €	1 467.25 €	0.00 €
1322	Subv. Non transférable	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
458212	Opération pour Tiers-Trame verte et Bleue	125 000.00 €	2 141.40 €	52 200.36 €
458213	Opération pour Tiers-Interparc communication	30 000.00 €	18 000.00 €	0.00 €
021	Virement section de fonctionnement	41 309.46 €	0.00 €	0.00 €
041	28-Amortissement des immobilisations	204 010.32 €	204 010.32 €	0.00 €
Total recettes d'investissement		1 143 138.09 €	672 740.21 €	253 958.72 €
001	Excédent d'investissement N-1	118 101.61 €		
TOTAL		1 261 239.70 €	672 740.21 €	253 958.72 €

Les recettes d'investissement correspondent aux financements du Programme d'actions.
La Région Grand-Est verse une avance de 50% au démarrage des actions.
Une enveloppe de 80 742 € est reportée en 2025.

Le financement des actions :

Structure	Montant
Région Grand-Est (PA 2023 et 2024, Révision de la charte, Natura 2000 et interparc)	385 882.00 €
FEDER (Natura 2000)	12 456.00 €
FEADER (Leader-Sentier Renwez et bornes de recharges)	16 235.00 €
DRAAF (cuisine centrale)	204 750.00 €
Agence l'eau rhin-Meuse (matériel inventaire zone humides)	1 467.00 €
PNR des Vosges (interparc résidence d'architecture)	12 882.00 €
Trame verte et bleue-Région Grand-Est	31 059.00 €
Trame verte et bleue-Agence de l'eau Rhin-Meuse	8 565.00 €
Trame verte et bleue-Autres particuliers	14 715.00 €
OFB (blockhaus)	13 458.00 €
TOTAL	701 469.00 €

2. Budget Primitif 2025

Dépenses de fonctionnement

Chap/art.	Libellé	Budget 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	948 940.00 €	1 017 621.82 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 127 576.00 €	1 244 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	98 930.00 €	91 480.00 €
66	Charges financières	3 550.00 €	400.00 €
023	Virement à la section d'investissement	41 309.46 €	0.00 €
042/68	Opérations d'ordre de transferts entre section	204 010.32 €	239 630.28 €
TOTAL		2 424 315.78 €	2 593 132.10 €

Chapitre 011 :

Il est prévu une enveloppe de 207 668 € pour les frais de fonctionnement qui correspondent aux charges courantes : assurances, EDF, prestation ménage, maintenance, entretien des véhicules, téléphonie...

Chapitre 012 :

Les charges de personnels correspondent à une équipe de 26 agents et de l'accueil d'un stagiaire de 6 mois dans le cadre de la mission Natura 2000.

Les contrats des 2 apprentis se terminent en juillet et septembre 2025.

Il est prévu la création d'un poste non permanent (contrat de projet) d'un agent d'accueil SPRH (France rénove) financé 50% par l'ANAH, 11% par la Région Grand-Est et 39% par les 3 EPCI (Ardenne Rives de Meuse, Vallées et plateau d'Ardenne et Ardennes Thiérache).

Les agents bénéficient d'un abonnement au CNAS (5 350 €). La cotisation à la médecine du travail s'élève à 3 000 €.

Le Parc verse chaque mois une participation de 12 € au contrat de prévoyance (3 312 €).

Chapitre 65 :

40 000 € sont prévus pour le versement des indemnités au Président et Vice-président auquel s'ajoute 3 000 € pour les frais de missions (séminaires, réunions fédération des Parcs...).

Chapitre 66 :

Comme l'année précédente 400 € sont prévus pour les charges d'intérêts.

Chapitre 68 :

Le montant des amortissements sont estimés à 239 630 €, ils seront ajustés au fur et à mesure de l'acquisition de nouveaux biens (obligation de la M57 d'amortir dès l'achat).

Le programme d'actions 2025 en fonctionnement :

Il s'élève à 444 497 € auquel s'ajoute 84 332 € de report 2024 soit 528 529 €.

Les dépenses sont réparties sur les différents chapitres principalement le chapitre 011 « Charges à caractères générales » pour 512 430€.

A noter que la provision pour risques de 58 100 € votée les années précédentes est toujours d'actualité. Une reprise n'est pas envisagée.

Recettes de fonctionnement			
Chap/art.	Libellé	Budget 2024	BP 2025
70	Produits divers	14 600.00 €	7 900.00 €
74	Cotisations statutaires	738 417.94 €	778 401.00 €
7472	Région	360 000.00 €	400 000.00 €
7473	Département	171 000.00 €	171 000.00 €
74748	Communes	108 012.94 €	108 680.00 €
74758	Communauté de communes	99 405.00 €	98 721.00 €
74	Financement des Actions	970 835.82 €	1 171 373.81 €
74718	Etat	224 814.04 €	315 996.26 €
7472	Région	294 465.68 €	309 517.64 €
74758	Autres organismes publics	113 966.00 €	81 295.00 €
74772	FEDER	177 666.10 €	261 247.91 €
74773	FEADER	67 520.00 €	84 160.00 €
74788	Autres organismes privés	92 404.00 €	119 157.00 €
75	Redevances pour concessions, brevet, marque...	5 150.00 €	4 200.00 €
777	Subventions d'investissement (DAP)	160 475.03 €	144 576.46 €
TOTAL		1 889 478.79 €	2 106 451.27 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	534 836.99 €	486 680.83 €
Total recettes de fonctionnement		2 424 315.78 €	2 593 132.10 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux cotisations et aux subventions liées au programme d'actions 2025.

Les cotisations statutaires :

Organisme	Cotisation	Observation
Région Grand Est	400 000 €	Forfaitaire
Département des Ardennes	171 000 €	Forfaitaire
Communes (92)	98 721 €	1,40 € / habitant
Ville-porte	9 959 €	0,21 € / habitant
EPCI	98 721 €	1,40 € / habitant
TOTAL	778 401€	

La DREAL verse en 2025, 150 000 €, 140 000 € sont dédiés à l'ingénierie (budget général) et 10 000 € au poste révision.

Les postes sont subventionnés à hauteur de 45% soit environ 555 497 €

Financement des postes :

Structure	Montant
Région Grand-Est (postes signalétique, révision, Natura 2000, SPRH et Réserve de Bois en Val)	99 103.00 €
FNADT (Signalétique)	11 419.00 €
DREAL (poste révision)	10 000.00 €
ANAH (poste OPAH et SPRH)	61 600.00 €
FEDER (postes Natura 2000, interreg et Réserve de Bois en Val)	131 394.00 €
FEADER-Leader	73 360.00 €
EPCI (poste habitat énergie et mission OPAH)	53 562.00 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse (postes zone humides, agriculture et TVB)	68 033.00 €
Agence l'eau Seine-Normandie (poste zone humides et TVB)	27 980.00 €
Agence Régionale de la santé (poste agriculture)	4 650.00 €
Charleville-Mézières (Réserve de Bois en Val)	3 896.00 €
RTE (poste forêt)	10 500.00 €
TOTAL	555 497,00 €

Financement des actions :

Les subventions en 2025 s'élèvent à 475 875€. Soit un Programme d'actions subventionné à hauteur de 90% en fonctionnement.

Structure	Montant
Région Grand-Est (PA 2025 et report 2024, Natura 2000, Interparc, révision, réserve de Bois-en-val)	210 414.00 €
ANAH (diagnostic OPAH)	87 232.00 €
EPCI (diagnostic OPAH)	21 808.00 €
FEDER (Natura 2000, Interreg et Réserve de Bois en Val)	129 853.00 €
FEADER-Leader	10 800.00 €
Agence de l'eau Rhin-Meuse	3 344.00 €
Agence Régionale de la santé	4 650.00 €
Charleville-Mézières (Réserve de Bois en Val)	1 329.00 €
PNR des Vosges (Interparc résidences d'architectes)	700.00 €
OFB-AMI	145.00 €
DREAL (TVB communication)	5 600.00 €
TOTAL	475 875.00 €

Dépenses d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2024	BP 2025
001	Déficit d'investissement N-1		96 599.55 €
1641	Emprunt-Remboursement du capital	8 000.00 €	8 200.00 €
20	Immobilisations incorporelles	212 799.49 €	94 059.68 €
204	Subventions d'équipement versées	367 253.59 €	89 413.47 €
21	Immobilisations corporelles	191 763.59 €	193 485.94 €
23	Construction en cours	122 948.00 €	100 572.00 €
458112	Opérations pour compte de tiers	180 000.00 €	163 303.20 €
458113	Opérations pour compte de tiers	18 000.00 €	0.00 €
040	139-Amortissement subventions	160 475.03 €	144 576.46 €
TOTAL		1 261 239.70 €	890 210.30 €

Le programme d'actions (report inclus) s'élève à 447 183 € et les restes à réaliser à 129 432,12 €.

Il est prévu 9 600 € pour le renouvellement d'équipement informatique et 8 200 € pour le remboursement du prêt à moyen terme.

Recettes d'investissement

Chap/art.	Libellé	Budget 2024	BP 2025
10222	FCTVA N-2	18 387.00 €	13 712.18 €
1311	Etat	218 495.00 €	8 000.00 €
1312	Région Grand-Est	455 869.40 €	410 775.76 €
1313	Département	1 000.00 €	2 200.00 €
13172	FEDER	3 000.00 €	15 524.72 €
13178	Europe	20 232.76 €	0.00 €
13158	Autres établissements publics	12 366.90 €	13 500.00 €
1318	Autres organismes	13 467.25 €	0.00 €
4582-12	Opération pour Tiers-Trame verte et Bleue	125 000.00 €	186 867.36 €
4582-13	Opération pour Tiers-Interparc communication	30 000.00 €	0.00 €
021	Virement section de fonctionnement	41 309.46 €	0.00 €
041	28-Amortissement des immobilisations	204 010.32 €	239 630.28 €
Total recettes d'investissement		1 143 138.09 €	890 210.30 €
001	Excédent d'investissement N-1	118 101.61 €	
TOTAL		1 261 239.70 €	890 210.30 €

Financement des actions :

Structure	Montant
Région Grand-Est (PA 2023 et 2024, Révision de la charte, Natura 2000 et interparc)	217 942.36 €
Conseil Départemental des Ardennes (Interreg)	2 200.00 €
FEDER (Natura 2000 et interreg)	6 600.00 €

DREAL (TVB communication)	8 000.00 €
PNR des Vosges (interparc résidence d'architecture)	13 500.00 €
Trame verte et bleue-Région Grand-Est	80 299.20 €
Trame verte et bleue-Agence de l'eau Rhin-Meuse	27 434.40 €
Trame verte et bleue-Autres particuliers	26 933.40 €
TOTAL	382 909.36 €

Les recettes d'investissement correspondent :

- A 13 712,18 € de FCTVA (sur les dépenses 2023),
- Aux subventions pour le programme d'actions pour 382 909,36 € (repôts inclus).
- Aux restes à réaliser de 253 958,72 €

Le programme d'actions en fonctionnement et en investissement s'élève à 975 712 €.
Il est financé à hauteur de 88%.

3. Evolution pluriannuelle des dépenses

3.1 Les dépenses de structure

Les charges sont réévaluées chaque année à la hausse d'environ 3%.

3.2 L'équipe du Parc prévisionnelle sur 3 ans

Postes permanent	2025		2026		2027	
	ETP	% subvention	ETP	% subvention	ETP	% subvention
Directrice	1	0%	1	0%	1	0%
Responsable Administrative et financière	1	0%	1	0%	1	0%
Assistante administrative	1	0%	1	0%	1	0%
CM Aménagement durable	1	0%	1	0%	1	0%
CM Signalétique	0,5	100%	0,5	100%	0,5	100%
CM Paysage	0.8	12%	0.8	12%	0.8	12%
CM-Interreg	0,5	60%	0,5	60%	0,5	60%
CM Forêt	1	20%	1	20%	1	20%
CM Environnement	1	56%	1	56%	1	56%
CM Natura 2000	2	100%	2	100%	2	100%
CM Agriculture	1	20%	1	20%	1	20%
CM Zones Humides	1	80%	1	80%	1	80%
CM Tourisme	1	33%	1	33%	1	33%
Assistante de communication	1	0%	1	0%	1	0%

Agent d'accueil	1	0%	1	0%	1	0%
CM Education au territoire	1	0%	1	0%	1	0%
Animateur Nature	1	40%	1	40%	1	40%
CM Leader	1	80%	1	80%	1	80%

Postes non-permanent	2025		2026		2027	
	ETP	% subvention	ETP	% subvention	ETP	% subvention
CM Evaluation	1	50%	1	50%	1	50%
CM SPRH	1	80%	1	80%	1	80%
CM Trame Verte et Bleue	1	80%	1	80%	1	80%
CM OPAH	1	100%	1	100%	1	100%
Agent d'accueil	1	100%		100%	1	100%
CM LEADER	1	64%	1	64%	1	64%

Actuellement l'équipe du Parc est composée de 25 agents dont 5 postes non permanents. Ces postes sont sous forme de contrat de projets à objet défini pour une durée maximum de 6 ans, ils sont subventionnés entre 60 et 80%. Nous avons également 2 apprentis dont les contrats se terminent en août et septembre.

3.3 Les dépenses du Programme d'actions

Il est difficile de prévoir les dépenses du Programme d'actions car il est établi en fonction des subventions obtenus.

La nouvelle charte en-cours d'écriture va impliquer de nouvelles missions et de nouvelles actions. Elle devrait rentrer en vigueur en 2027.

4. Evolution pluriannuelle des recettes

4.1 Les cotisations statutaires

Cotisations 2025

Organisme	Cotisation	Observation
Région Grand Est	400 000 €	Forfaitaire
Département des Ardennes	171 000 €	Forfaitaire
Communes (92)	98 721 €	1,40 € / habitant
Ville-porte	9 959 €	0,21 € / habitant
EPCI	98 721 €	1,40 € / habitant
TOTAL	778 401 €	

En 2025, conformément à la convention triennale la cotisation de la Région Grand-Est va s'élever à 400 000 €. En 2026, une nouvelle convention va être négociée avec la Région Grand-Est, la cotisation devrait à nouveau augmenter.

La DREAL verse une contribution forfaitaire pour l'ingénierie du Parc de 150 000 €.

4.2 Le financement des actions

Le Programme d'actions est établi par rapport aux subventions obtenues. Le Parc répond à des appels à projet qui sont en général financés à hauteur de 80 à 90%.

Une nouvelle convention triennale est prévue pour 2026-2028.

Fait à Renwez, le 31 mars 2025
Le Président, Guillaume MARECHAL



